

## COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 octobre 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Nicolas LEGUET, Mélisa VIAUX, Ghislaine BOURGEAIS, Bruno LEBRETON, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER, Valérie RENOUL

Le conseil municipal ajoute à l'ordre du jour la question suivante : « programmation des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux ouverts au public »

#### **- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS**

##### **Validation du projet de périmètre de fusion entre la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers et la communauté de communes Ouest Anjou**

Suite à l'arrêté préfectoral du 14 septembre, le conseil municipal valide le projet de périmètre de fusion entre la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers et la communauté de communes Ouest Anjou. Le projet de statuts ainsi que la composition du conseil communautaire sont également validés.

##### **Adhésion au schéma de mutualisation et autorisation de signature de la convention pour la création de services communs**

La convention de mutualisation a été validée en réunion de bureau de la CCRLA le 5 octobre. Le Conseil Municipal adhère à l'unanimité au schéma de mutualisation de la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers. Le Maire est autorisé à signer la convention pour la création de services communs.

#### **- AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire.

#### **- SIEMML - APPROBATION DE LA REFORME STATUTAIRE**

Suite à l'entrée de la communauté Urbaine Angers Loire Métropole, le SIEMML réforme son fonctionnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : création de 29 circonscriptions électorales dont le périmètre géographique correspond aux 29 EPCI du département. Chaque commune sera représentée au sein de ces circonscriptions. Le conseil municipal approuve la réforme statutaire du SIEMML.

#### **- SIEMML - DESIGNATION DES DELEGUES**

Le conseil municipal désigne M. Nicolas LEGUET en tant que délégué titulaire et Mme Mélisa VIAUX en tant que suppléante pour représenter la commune de La Jaille-Yvon au SIEMML.

#### **- SIEMML - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES REALISEES ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 31 AOUT 2015 SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil municipal décide de verser un fonds de concours de 75 % soit 630,98 € TTC au profit du SIEMML pour les opérations de dépannage du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2015.

#### **- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade, le conseil municipal supprime un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et crée un emploi d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (31,5/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

**- RENOUELEMENT D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL EN CONTRAT CUI-CAE**

Le conseil municipal décide de renouveler l'emploi d'agent d'entretien de l'espace rural en contrat CUI-CAE à compter du 30 novembre 2015 pour une durée de 6 mois aux mêmes conditions. Le Maire signera une convention avec Pôle Emploi ainsi que tout document permettant le transfert de ce salarié de droit privé à la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA FDGDON DE MAINE-ET-LOIRE POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec la FDGDON de Maine-et-Loire pour la lutte contre les frelons asiatiques. La commune prendra en charge la totalité des frais de destruction des nids présents sur le domaine public et 50 % avec un plafond d'intervention de 100€ dans les propriétés privées. M. Guido SCHWAB, président du GDON communal, est nommé interlocuteur municipal.

**- AVIS SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX LIES AU PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES MILIEUX HUMIDES ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES BASSES VALLEES ANGEVINES**

Suite à l'enquête publique prescrite du 2 octobre au 6 novembre 2015 inclus, le conseil municipal donne un avis favorable aux demandes d'autorisation des travaux liés au programme de restauration et d'entretien des milieux humides et du réseau hydrographique des Basses Vallées Angevines.

**- TARIF DE MISE EN VENTE DE Pochettes de Randonnées**

La communauté de communes de la Région du Lion d'Angers a édité un guide de randonnée « 18 Balades et Randonnées en Région du Lion d'Angers ». Les mairies qui le souhaitent peuvent acheter et revendre ces pochettes. Le conseil municipal fixe le tarif de mise en vente des pochettes de randonnées à 2 €.

**- PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITES DES BATIMENTS COMMUNAUX OUVERTS AU PUBLIC**

Le conseil municipal fixe le programme des travaux d'accessibilité des ERP :

- Salle des fêtes : réaménagement total en espace multi-activités prévu en 2016 sous réserve d'obtention des financements attendus.
- Foyer : l'avenir de ce bâtiment étant lié à celui de la salle des fêtes, ce bâtiment ne serait pas conservé et ne bénéficierait donc pas de travaux.
- Bar-épicerie-commerce : travaux d'accessibilité des sanitaires sont prévus en 2017 ainsi que l'accès au bâtiment.
- Mairie-école : travaux prévus en 2018-2019-2020 - cheminements extérieurs et intérieurs sauf étage, signalétique, sanitaires conformes utilisables par l'école et la mairie.
- Eglise : travaux d'accès prévus en 2020.

**- DECISION PRISE PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Maire a accepté la proposition du cabinet Thellier Architecture de réaliser des plans du projet d'aménagement de la salle multi-activités en 3D avec insertion paysagère pour la constitution du dossier de demande de subvention pour un coût de 600 € TTC.

A La Jaille-Yvon, le 20 octobre 2015  
Le Maire,  
Pascal CHEVROLLIER

